

REGLES DE JAUGE DE LA CLASSE RG65



2010

Le RG - 65 est un monocoque radio commandé de développement, où tout est permis, sauf ce qui est expressément prohibé par ses règles de mesure.

1. GENERAL

1.1 But des règles de mesure

1.1.1 L'intention de ces règles est l'entière liberté pour concevoir et construire des voiliers R/C de régate dont la longueur est de 65 +/- 0.5 cm, avec un gréement d'une hauteur maximum de 110 cm de haut et une surface de voiles maximale de 2250 cm².

1.1.2 La classe "RG-65" est une classe de développement, pour laquelle tout est permis sauf ce qui est spécifiquement prohibé dans ces règles.

1.2 Unités de mesure

Toutes les dimensions seront mesurées en centimètres, avec une précision de 1 (une) décimale. (Cela équivaut à mesurer en millimètres), et le résultat final des calculs de superficie sera arrondi au cm² entier le plus proche. Maximums et minimums sont des valeurs absolues, sans tolérance.

1.3 Croquis

Les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 forment une partie inséparable de ces règles, et les décrivent graphiquement.

2 . ADMINISTRATION

En accord avec les règlements de l'AIC RG65.

3 . COQUE

3.1 Général

Le "RG-65" est un monocoque.

3.2 Coque

3.2.1 Dans chaque section de la coque il n'y aura aucun point des œuvres vives en dessous de 0.3 cm d'un autre point de la même section situé plus près de la quille par rapport à l'axe de la coque.

3.2.2 Contre l'étrave et depuis le pont, il y aura une défense contre des collisions, de toute la hauteur de l'étrave, avec une longueur de 0.5 +/- 0.1 cm par 0.3 cm de large au moins, de matériel élastomère (gomme souple, mousse élastique, etc.) (voir annexe 5).

4 . QUILLE, LEST ET SAFRAN

4.1 Quille

4.1.1 La quille devra être située sur l'axe de la coque, et ne pourra pas être mobile. Cependant elle peut être démontable pour faciliter le transport du bateau.

4.2 Safran

4.2.1 Le safran sera situé dans l'axe de la coque, et ne bougera que sur un axe installé dans le plan de l'axe de la coque, et ne devra pas déborder du tableau arrière.

5. GREEMENT

5.1 Définition

5.1.1 Le gréement est formé des espars avec leur accastillage, cordages fixes et des voiles.

5.1.2 Une girouette ou indicateur de vent ne fait pas partie du gréement.

5.2 Généralités

5.2.1 Aucune partie du gréement ne s'étendra au-delà de la proue, ni au-delà de la poupe du bateau ni à plus de 110 cm de haut par rapport au haut du pont.

5.2.2 Le bateau pourra régater en portant jusqu'à 2250 cm² de voiles dans son gréement.

5.2.3 Le bateau pourra être équipé avec jusqu'à 3 (trois) jeux de voiles A, B et/ou C, indivisibles, qui ne dépassent pas chacun les 2250 cm² de superficie totale.

5.2.4 Les dimensions et superficies de chaque voile seront déclarées par écrit avant de commencer les régates du jour ou le championnat, accompagnés par une silhouette (de chaque voile) dessinée en papier, à l'échelle 1:1.

5.3 Espars

5.3.1 Tous les espars devront avoir une section plus petite qu'un cercle de 1.2 cm de diamètre.

5.3.2 L'accastillage constituant une extension nettement locale (vît de mulet, hale bas, capelage des haubans, etc...) ne fait pas partie de la section des espars.

6. VOILES

6.1 Mesure

6.1.1 Pour le calcul de superficie vélique, chaque voile sera divisée en trapèzes et/ou triangles, dont les superficies doivent s'ajouter ou se retrancher.

6.1.2 Les Trapèzes ou Triangle devront inclure le tissu de la voile. Lorsque les sommets de la voile sont arrondis avec des courbes abruptes, le sommet de la figure enveloppante est considéré à l'intersection des prolongations naturelles des côtés de la figure utilisée.

6.1.3 Si un côté de la voile se sépare en forme d'arc de plus de 0.2 cm du côté du trapèze ou triangle que la moitié, le segment d'arc résultant sera inclus dans le calcul de surface.

6.1.4 Les superficies partielles correspondantes aux divisions se calculeront comme suit:

a. Trapèzes simples : $(B_0 + B_1) \times h / 2$

b. Trapèzes contigus, tous de la même hauteur :
 $(B_0/2 + B_1 + \dots + B_n/2) \times h$

c. Triangles : $B_t \times H_t / 2$

d. Segments d'arc : $C \times F / 1.5$

Où : B_0, B_1, \dots, B_n = Largeur des trapèzes

h = Hauteur des trapèzes

B_t = Base du triangle

C = Corde du segment d'arc

F = Flèche du segment d'arc

6.2 Vérification de dimensions.

6.2.1 Chaque voile aura des marques indélébiles indiquant les extrêmes et points spéciaux des divisions utilisées pour son calcul de superficie.

6.2.2 Les dimensions se mesurent et /ou se vérifient de bord à bord sur le tissu.

6.2.3 Le minimum de tension nécessaire sera appliqué aux voiles pour éliminer les rides au long de la dimension que l'on vérifie.

6.2.4 Dans la vérification des dimensions déclarées, sera acceptée une tolérance de 0.5 cm en mesure totale (de point à point), et de 0.2 cm en mesures partielles (bases, hauteurs, flèches de subdivisions).

6.2.5 Dans le cas où des différences seraient trouvées malgré les tolérances ci-dessus, la surface doit être recalculée en utilisant les valeurs obtenues. La surface totale du gréement ne doit pas excéder des 2250cm²

6.3 Marques d'identifications (voir annexe 4)

6.3.1 Emblème de classe.

L'emblème de classe doit se situer dans le tiers supérieur de la grand voile, tribord au dessus, bâbord en dessous, avec une mesure minimum de 3 cm par 3.5 cm. (voir annexe 3)

6.3.2 Numéro de voile

6.3.2.1 On prendra les deux derniers chiffres de votre numéro personnel de propriétaire.

6.3.2.2 On doit trouver un espace en avant du numéro de voile pour ajouter le préfixe « 1 » quand celui-ci est nécessaire.

6.3.2.2 Dans la grand voile, le numéro de voile doit être situé dans le tiers central de la voile, tribord au dessus de bâbord avec des chiffres clairement visibles en une couleur contrastée, en police Arial ou similaire de hauteur minimum 8 cm et d'épaisseur 0.8 cm minimum.

Dans le foc, le numéro de voile doit être situé dans la moitié inférieure de la voile, tribord au dessus de bâbord avec des chiffres clairement visibles en une couleur contrastée, en police Arial ou similaire de hauteur minimum 8 cm et d'épaisseur 0.8 cm minimum.

6.3.3 Lettres nationales (seulement pour les événements internationaux)

Les lettres nationales doivent être situées dans le tiers inférieur de la grand voile, tribord au dessus de bâbord avec des lettres clairement visibles en une couleur contrastante, en police Arial ou similaire de hauteur minimum 4 cm et d'épaisseur 0.4 cm minimum

6.3.4 Identification du gréement

Une identification du gréement devra être inscrite de façon indélébile et clairement visible dans la tête de voile de toutes les voiles formant le gréement. Ex « A », « B », « X », etc...

6.3.4 Surface de voile

La surface mesurée de chaque voile devra être marquée de façon indélébile au point d'amure de chaque voile

7. EQUIPEMENT

7.1 Généralités

7.1.1 On utilisera 2 (deux) fonctions de contrôle du système de radio. Une fonction agira seulement sur le safran, et l'autre agira seulement sur les écoutes.

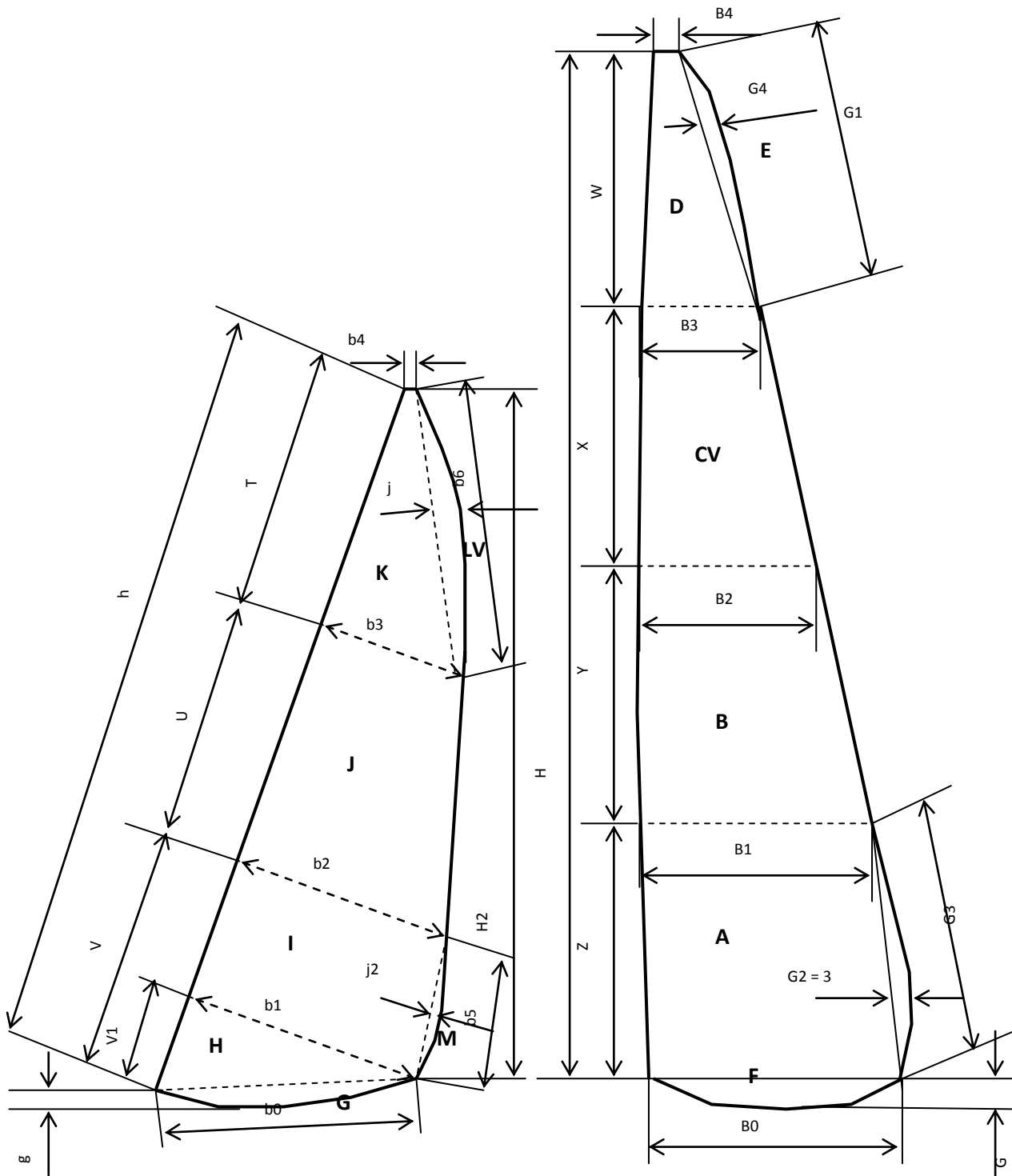
7.1.2 Durant les régates du jour on utilisera seulement les voiles déclarées, une quille (avec son lest) et un safran.

7.2 Remplacements

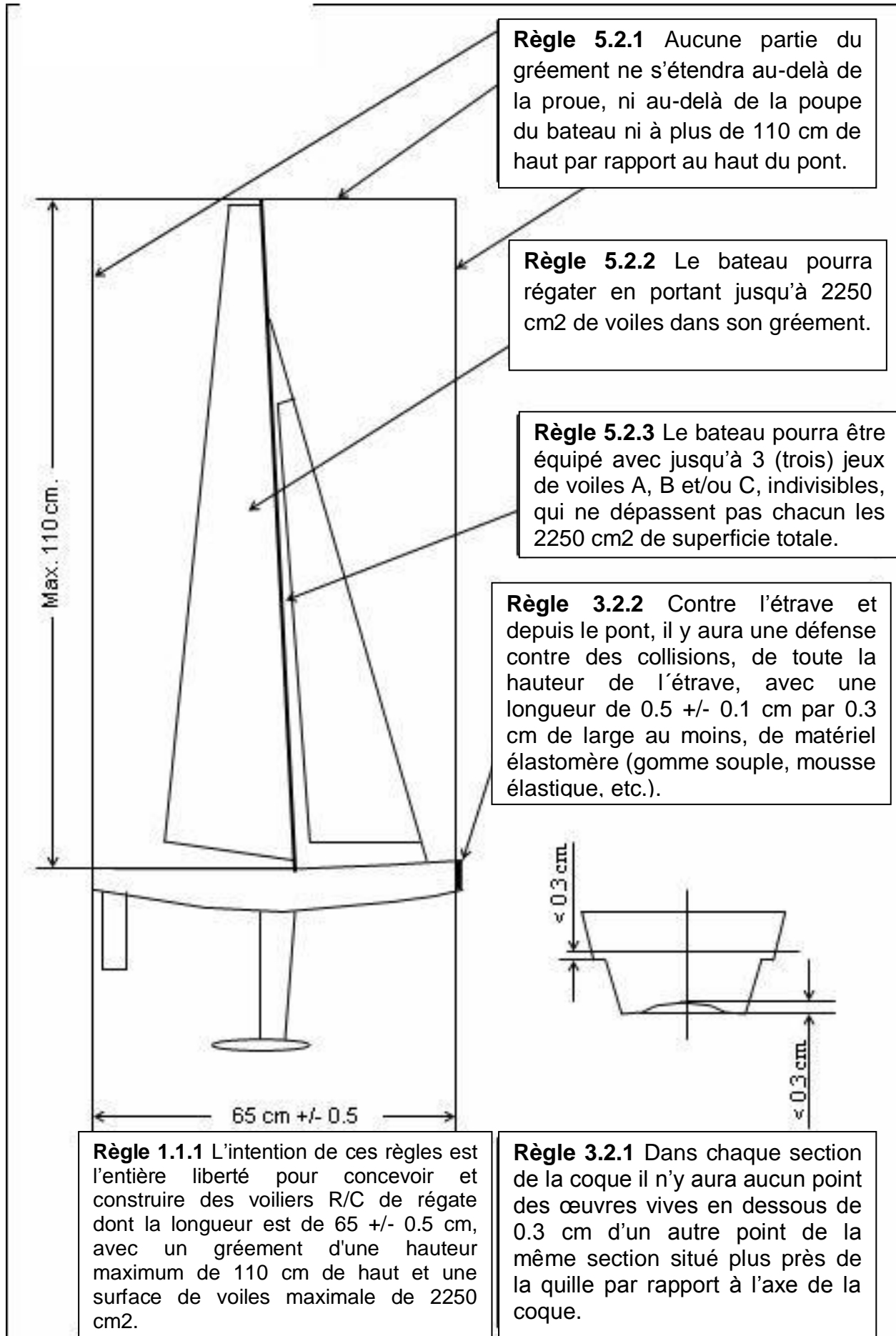
7.2.1 Aucun élément constitutif du bateau ou de son équipement, excepté les batteries de l'équipement de radio, ne pourra être remplacé durant les régates du jour, sauf si l'élément à remplacer est cassé ou perdu durant l'événement et que le ODD considère que cette casse ou perte est réellement fortuite et accidentelle.

7.2.2 Il n'y a pas de restriction pour remplacer les batteries de l'équipement radio durant les régates du jour.

EXEMPLE POUR LA MESURE DE VOILES RG-65



$G = g \times b_0 / 1.5$	$A = [(B_0 + B_1) \times Z] / 2$
$H = v_1 \times b_1 / 2$	$B = [(B_1 + B_2) \times Y] / 2$
$I = [(b_1 + b_2) \times (v - v_1)] / 2$	$C = [(B_2 + B_3) \times X] / 2$
$J = [(b_2 + b_3) \times u] / 2$	$D = [(B_3 + B_4) \times w] / 2$
$K = [(b_2 + b_4) \times t] / 2$	$E = (G_4 \times G_1) / 1.5$
$L = (j \times b_6) / 1.5$	$F = (B_0 \times G) / 1.5$
$M = (j_2 \times b_5) / 1.5$	
TOTAL FOC = G + H + I + J + K + L + M	TOTAL GRAND VOILE = A + B + C + D + E + F
SURFACE TOTALE = TOTAL FOC + TOTAL GRAND VOILE	

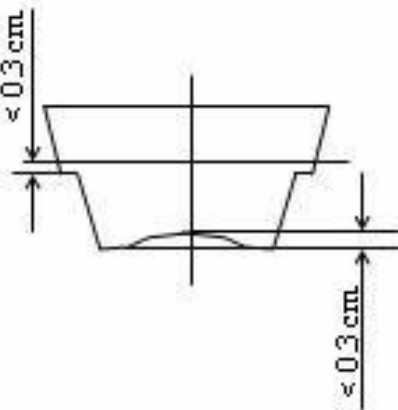


Règle 5.2.1 Aucune partie du gréement ne s'étendra au-delà de la proue, ni au-delà de la poupe du bateau ni à plus de 110 cm de haut par rapport au haut du pont.

Règle 5.2.2 Le bateau pourra régater en portant jusqu'à 2250 cm² de voiles dans son gréement.

Règle 5.2.3 Le bateau pourra être équipé avec jusqu'à 3 (trois) jeux de voiles A, B et/ou C, indivisibles, qui ne dépassent pas chacun les 2250 cm² de superficie totale.

Règle 3.2.2 Contre l'étrave et depuis le pont, il y aura une défense contre des collisions, de toute la hauteur de l'étrave, avec une longueur de 0.5 +/- 0.1 cm par 0.3 cm de large au moins, de matériel élastomère (gomme souple, mousse élastique, etc.).



Règle 1.1.1 L'intention de ces règles est l'entière liberté pour concevoir et construire des voiliers R/C de régates dont la longueur est de 65 +/- 0.5 cm, avec un gréement d'une hauteur maximum de 110 cm de haut et une surface de voiles maximale de 2250 cm².

Règle 3.2.1 Dans chaque section de la coque il n'y aura aucun point des œuvres vives en dessous de 0.3 cm d'un autre point de la même section situé plus près de la quille par rapport à l'axe de la coque.

Règle 6.1.3 Si un côté de la voile se sépare en forme d'arc de plus de 0.2 cm du côté du trapèze ou triangle que la moitié, le segment d'arc résultant sera inclus dans le calcul de surface.

Règle 6.1.4d :
Segments d'arc
 $C \times F / 1.5$

Règle 6.1.2 Les Trapèzes ou Triangle devront inclure le tissu de la voile. Lorsque les sommets de la voile sont arrondis avec des courbes abruptes, le sommet de la figure enveloppante est considéré à l'intersection des prolongations naturelles des côtés de la figure utilisée.

Règle 6.1.4b :
Trapèzes contigus, tous de la même hauteur :
 $(B_0/2 + B_1 + \dots + B_n/2) \times h$

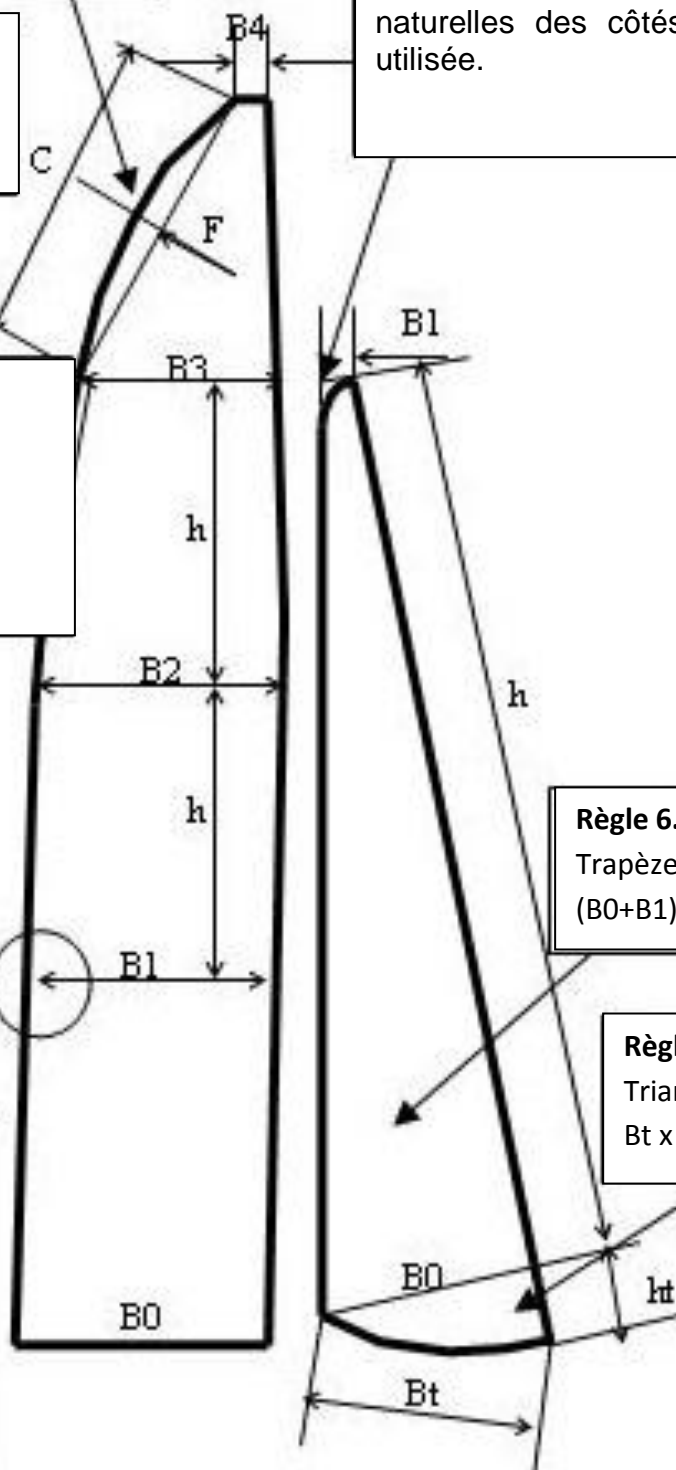
Marque

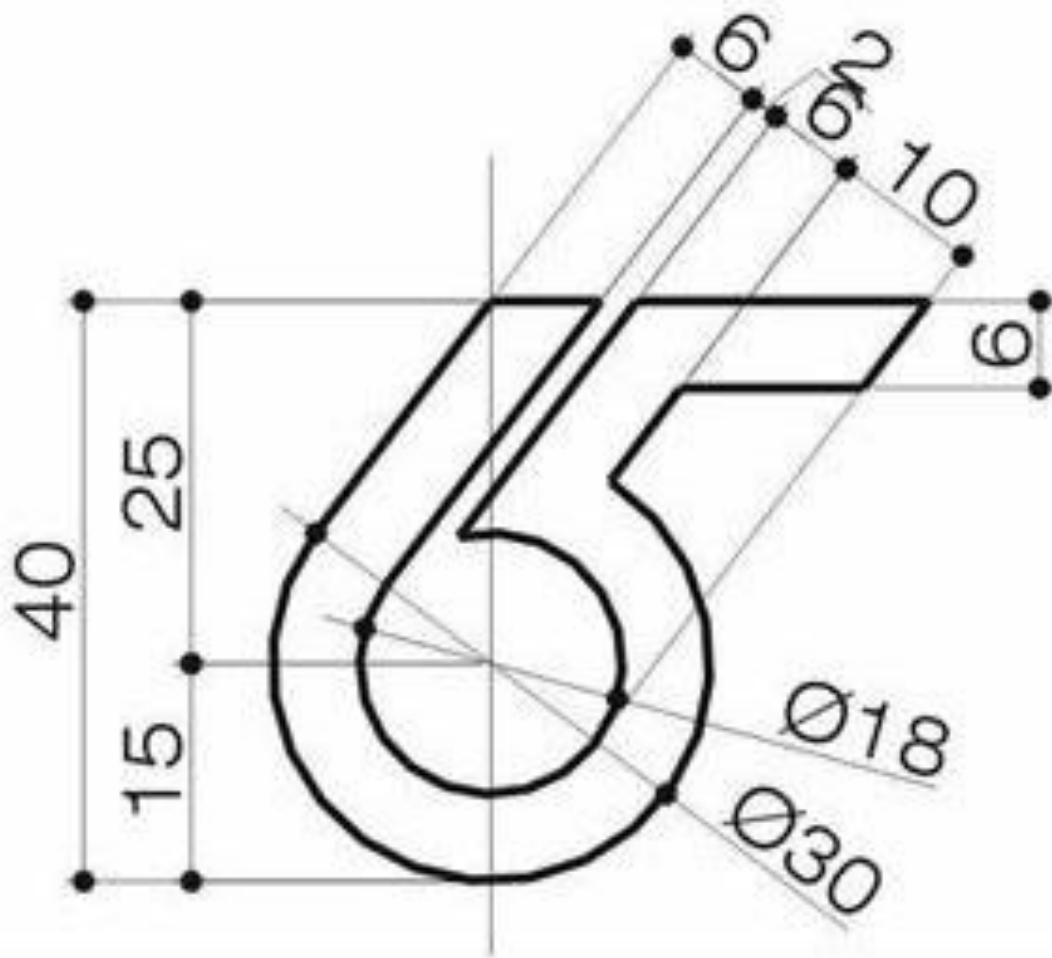


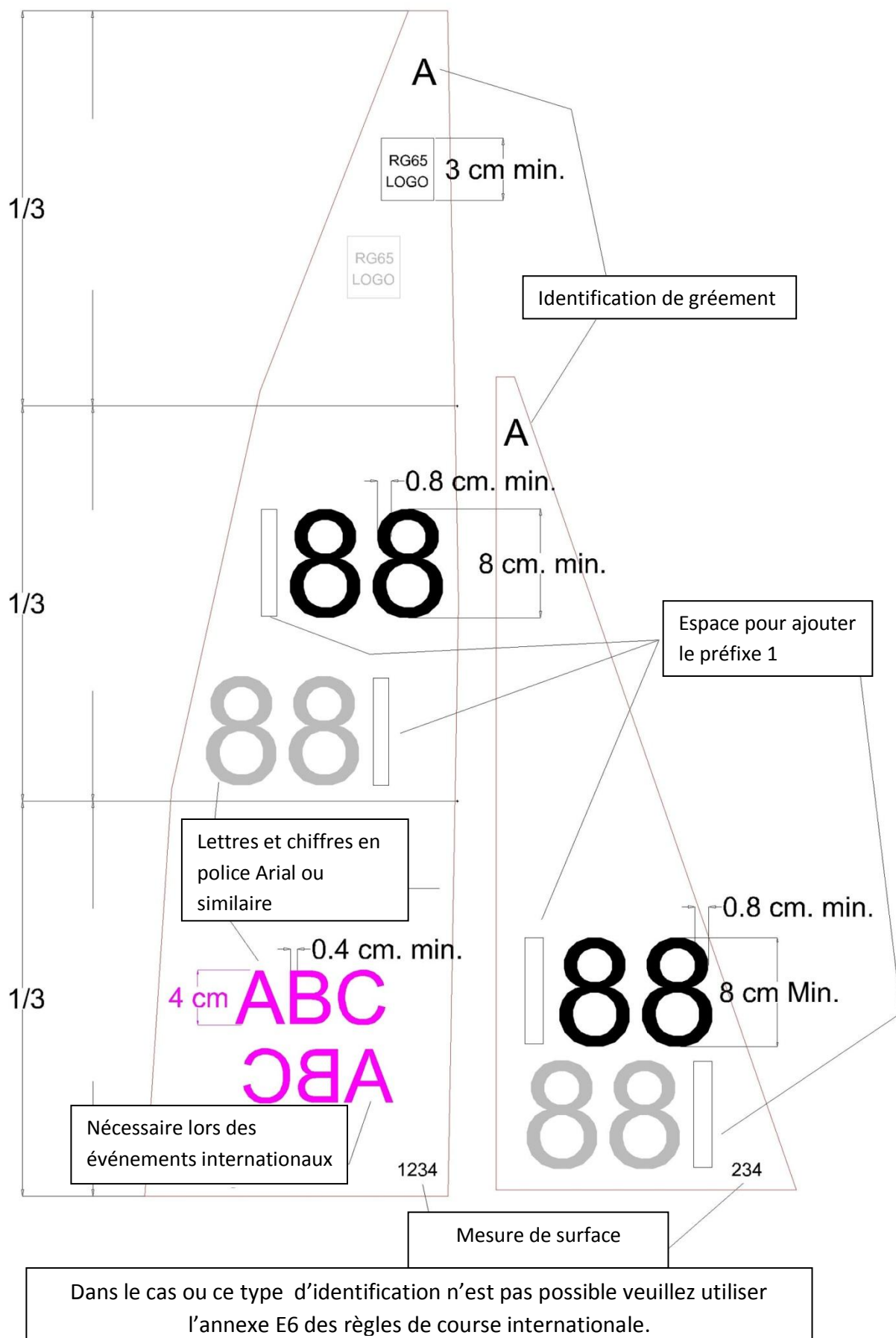
Règle 6.2.1 Chaque voile aura des marques indélébiles indiquant les extrêmes et points spéciaux des divisions utilisées pour son calcul de superficie

Règle 6.1.4a :
Trapèzes simples
 $(B_0 + B_1) \times h / 2$

Règle 6.1.4c :
Triangles
 $B_t \times H_t / 2$





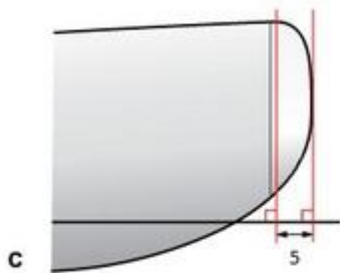
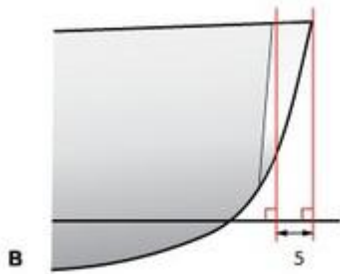
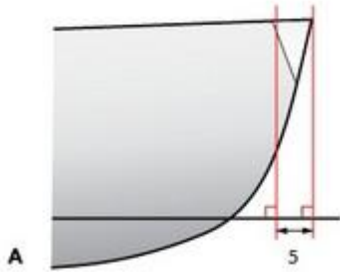


Annexe 5

A= INCORRECT

B, C= CORRECT

Unité en millimètres



RG-65

Certificat de jauge et de propriété pour la classe RG-65

CERTIFICAT DE JAUGE No.:

Propriétaire :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

e-mail:

Déclaration du propriétaire.

Je déclare solennellement que je participerai aux régates officielles en maintenant toujours le modèle identifié ci-dessous en conformité avec ce certificat et avec les règlements de la Classe.

signature

date :

Déclaration du jaugeur

Je certifie que toutes les mesures contenues dans les règles de Classe et diagrammes ont été vérifiées, trouvées correctes et que le modèle est conforme aux exigences de la Classe.

Nom :

signature

Origine :

date :

Changement de propriétaire.

Je déclare solennellement que je participerai aux régates officielles en maintenant toujours le modèle identifié ci-dessous en conformité avec ce certificat et avec les règlements de la Classe.

signature

date :

Note: Pour participer aux régates officielles de la Classe, le modèle devra être soumis à une mesure de jauge. Les jaugeurs officiels de la Classe compléteront les Formulaires de mesure de coque et de gréement attachées à ce Certificat et les signeront après mesure et vérification du modèle.

FORMULAIRE DE JAUGE - COQUE

CERTIF.
No.:

date	COQUE	NOM :	
	Est-ce un monocoque ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
signature et tampon	La longueur entre perpendiculaires est-elle de 65 cm + - 0.5cm ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Y a-t-il une protection sur l'étrave et est-elle conforme à la règle 3.2 ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Est-ce la coque est conforme avec la règle 3.2.1 ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	La quille est-elle localisée dans l'axe du modèle ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Le safran est-il localisé dans l'axe du modèle ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Est-ce que le gouvernail s'étend au-delà la longueur de la coque ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Est-ce que la radiocommande n'utilise pas plus de 2 voies ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Est-ce qu'une fonction agit seulement sur la barre et l'autre sur les voiles ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

FORMULAIRE DE MESURE POUR LE GRÉEMENT

CERTIF.
No.:

date	GREEMENT A		
	La hauteur du mât n'excède pas 110 centimètres ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
signature et tampon	Aucune partie du gréement ne s'étend au-delà de la longueur de la coque ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Les espars (bôme, mat etc.) ont-ils une section n'excédant pas 1.2 centimètres ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	La surface des voiles de chaque gréement n'excède pas 2250 cm ² ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Les numéros et marques de l'identification et leurs dimensions sont-elles conformes à la règle 6.3 ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Les marques indiquant les points de la mesure sont-elles en place ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	La surface de chaque voile est-elle indiquée au point d'amure ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	SURFACE DE GRAND VOILE :	cm²	SURFACE DU FOC :

date	GREEMENT B		
	La hauteur du mât n'excède pas 110 centimètres ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
signature et tampon	Aucune partie du gréement ne s'étend au-delà de la longueur de la coque ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Les espars (bôme, mat etc.) ont-ils une section n'excédant pas 1.2 centimètres ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	La surface des voiles de chaque gréement n'excède pas 2250 cm ² ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Les numéros et marques de l'identification nationales et leurs dimensions sont-elles conformes à la règle 6.3 ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Les marques indiquant les points de la mesure sont-elles en place ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	La surface de chaque voile est-elle indiquée au point d'amure ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	SURFACE DE GRAND VOILE :	cm²	SURFACE DU FOC :

date	GREEMENT C		
	La hauteur du mât n'excède pas 110 centimètres ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
signature et tampon	Aucune partie du gréement ne s'étend au-delà de la longueur de la coque ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Les espars (bôme, mat etc.) ont-ils une section n'excédant pas 1.2 centimètres ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	La surface des voiles de chaque gréement n'excède pas 2250 cm ² ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Les numéros et marques de l'identification nationales et leurs dimensions sont-elles conformes à la règle 6.3 ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Les marques indiquant les points de la mesure sont-elles en place ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	La surface de chaque voile est-elle indiquée au point d'amure ?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	SURFACE DE GRAND VOILE :	cm²	SURFACE DU FOC :

IMPORTANT: Ce Certificat de Mesure est invalide sans les diagrammes de mesure des voiles effectués pour le modèle.

NOTE IMPORTANTE AUX JAUGEURS

Le but du certificat de jauge est de maintenir un équilibre équitable parmi les modèles pendant les compétitions. Tous les articles du certificat, principalement ceux qui font référence aux mesures, seront vérifiés avec soin.